



# **MAURITANIE**

PVCM (Programme de Vérification de la Conformité des produits importés en Mauritanie)

# CHAMP D'APPLICATION

#### PROGRAMME PVCM



Bureau Veritas a été mandaté par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et Du Tourisme pour la mise en place d'un Programme Mauritanien d'Evaluation de la Conformité (PVCM) de produits à destination de la Mauritanie.

**Bureau Veritas** effectue avant expédition la Vérification de Conformité des marchandises aux normes mauritaniennes applicables et émet un Certificat de Conformité (CdC) nécessaire au dédouanement des marchandises en Mauritanie.

#### **OBJECTIFS**

- Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs,
- Protection de l'environnement,
- Promotion de la Conformité,
- Simplification des procédures de dédouanement par la délivrance d'un certificat de conformité (CdC)

#### LISTE DE PRODUITS

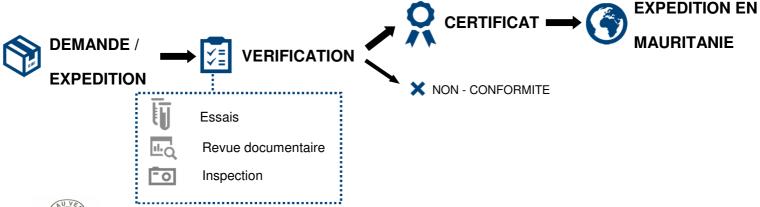
De nombreux produits sont soumis au programme, incluant les catégories

- Machines et outils
- Produits électroniques et électriques
- Matériaux de construction
- Produits chimiques
- Produits textiles et produits chaussants
- Produits en contact avec les aliments
- Dispositifs médicaux

- Cosmétiques
- Jouets
- Produits alimentaires
- Produits pharmaceutiques
- Véhicules et pièces
- Mobilier
- •

Se référer à la liste des produits de la datasheet du programme sur https://verigates.bureauveritas.com/programmes/mauritania

### **SCHEMA DU PROCESSUS**





# **PROCEDURE**



#### Etape 1 : Demande de Certificat de Conformité

L'exportateur envoie la demande de certificat de conformité (disponible sur <a href="https://verigates.bureauveritas.com">https://verigates.bureauveritas.com</a>) auprès de Bureau Veritas (Voir liste des contacts par zone). Cette demande doit comporter :

- La liste et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'exportateur et de l'importateur (facture pro forma, crédit documentaire...),
- Les documents de conformité éventuellement disponibles pour les marchandises exportées (ex: Certificats tierce partie, rapports d'essais / d'analyses conformément aux normes applicables),
- Les certificats ISO 9001 du fabricant ou d'un autre système de management de la qualité tels que ISO 22000, ISO/TS16949, ISO13485...), le cas échéant,
- L'information concernant le lieu et la date prévisionnelle de disponibilité des marchandises pour permettre la réalisation de l'inspection physique avant expédition. (Remplir le formulaire de demande de certificat appelé RFC).

#### **Etape 2: Routes**

Afin de faciliter les échanges et d'ajuster le niveau d'intervention en fonction du niveau de risque, 4 routes différentes sont disponibles pour démontrer la conformité des produits :

- Route A: Tout type de marchandise, tout type d'exportateur
- Route B (Enregistrement): Biens préalablement enregistrés par Bureau Veritas
- Route C (Licence): Biens préalablement sous licence Bureau Veritas
- Route D : Pour quelques produits alimentaires importes en grande quantité

#### **Etape 3 :** Vérification documentaire / Essais

Bureau Veritas étudie toutes les informations transmises par l'exportateur et vérifie la conformité des produits importés par rapport aux exigences réglementaires mauritaniennes. Si nécessaire, des échantillons sont prélevés et des essais/analyses sont effectués en laboratoire.

#### Etape 4: Inspection physique

#### Bureau Veritas vérifie:

- Les Produits par rapport aux exigences techniques applicables,
- Les marchandises soumises à l'inspection par rapport à celles identifiées lors de la vérification documentaire,
- Que les marchandises correspondent à celles identifiées dans les documents de la transaction.
- Si nécessaire, l'inspecteur Bureau Veritas prélève des échantillons pour une évaluation complémentaire.

#### **Etape 5 :** Certificat de Conformité (CdC)

Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection par rapport aux documents fournis. Lorsque cette vérification finale est satisfaisante, le Certificat de Conformité sécurisé est émis, sinon, un Rapport de Non-conformité est délivré. Il est recommandé aux exportateurs de ne pas expédier la marchandise avant l'émission du Certificat.

# Mauritanie – Flyer – F- Ed 1.0

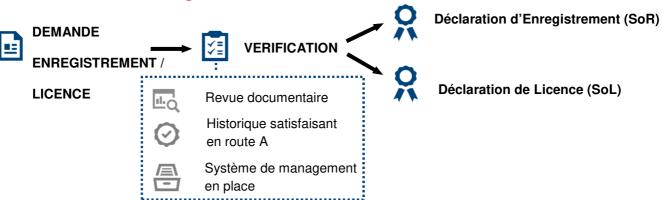
# ) N

# PROCEDURES DE FACILITATION

L'enregistrement (Route B) et la Licence (Route C) sont des options proposées aux exportateurs et importateurs réguliers. Les documents et le système en place sont préalablement revus afin de garantir la conformité aux exigences mauritaniennes (rapport de test, certificat, résultats d'analyses, inspection, audits d'usine...).

# **Enregistrement et Licence**





#### Vérification de l'Expédition

Les déclarations d'Enregistrement et de License réduisent le niveau d'intervention lors de la revue documentaire et/ou inspection d'une expédition. Elles accélèrent la procédure d'émission du Certificat de Conformité à travers un contrôle périodique des marchandises.



Retrouvez tous les détails du Programme VoC ainsi que la liste de contacts sur https://verigates.bureauveritas.com

#### Contact en Mauritanie:



BUREAU VERITAS MAURITANIA -Nouakchott Office Carrefour Cité SMAR Immeuble Mauricenter, Bureau 209 Nouakchott -Mauritanie

Téléphone: +222 45 25 80 66 conformity.mauritania@bureauveritas.com

